



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/6/NGO/29
3 septembre 2007

FRANÇAIS, ESPAGNOL
ET ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Sixième session
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,
CIVILS, POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
Y COMPRIS LE DROIT AU DEVELOPPEMENT**

**Exposé écrit* présenté par la Ligue International pour le Droits et la Libération des
Peuples (LIDLIP), organisation non gouvernementale dotée du
statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 août 2007]

* Exposé écrit et publié tel quel, dans la(les) langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

Liberté d'expression, discrimination linguistique et lutte contre le terrorisme au Pays basque

Introduction

La Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (LIDLIP), de par sa vocation, se préoccupe des situations partout dans le monde où les droits collectifs, à l'instar des droits culturels liés à la liberté d'expression et d'association, sont violés. En tant qu'ONG internationale, elle se doit de dénoncer auprès de la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, des cas comme celui concernant la fermeture d'un journal en langue basque au Pays basque en Espagne.

La LIDLIP est extrêmement préoccupée par la situation judiciaire actuelle du journal de langue basque *Euskaldunon Egunkaria*, fermé par la justice espagnole en 2003 au nom de la lutte anti-terroriste. En effet, depuis 2001, profitant du climat de l'après onze septembre, le Gouvernement espagnol met en place toute une série de mesures légales afin de mettre un terme par la voie répressive à la violence politique de l'organisation armée *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA). Ainsi, le Gouvernement espagnol et le Ministère public ont initié la criminalisation de la tendance politico-idéologique qui défend l'autodétermination du Pays basque. De nombreuses organisations politiques et culturelles ont ainsi été déclarées illégales au nom de la lutte contre l'ETA, avec pour la majorité des cas, des accusations sans preuves et sans fondements sérieux.¹ C'est notamment le cas du journal *Euskaldunon Egunkaria* dont l'ensemble de la direction devrait comparaître prochainement lors d'un procès, près de cinq ans après sa fermeture par la justice espagnole. Ce cas est d'autant plus préoccupant que les membres de la direction du journal accusés d'appartenance ou de collaboration avec un groupe armé sont des personnalités reconnues socialement au sein de la société basque.

Genèse du premier journal en euskera : *Euskaldunon Egunkaria*

Euskaldunon Egunkaria (ci-après *Egunkaria*) était le seul journal publié en « euskera », c'est-à-dire en basque, langue considérée comme l'une des plus anciennes d'Europe. Depuis les années 80, les Basques avaient déjà une radio (*Euskadi Irratia*) et une télévision (*Euskal Telebista 1*) en « euskera », mises en place par le Gouvernement basque. Mais il n'y eut pas de journal en basque jusqu'au 6 décembre 1990, date de la création de *Egunkaria*². Cet organe est né de la nécessité de doter la société basque d'un journal rédigé en basque, lequel en plus d'informer les Basques en « euskera », contribuerait à la normalisation linguistique de cette langue. Des milliers de Basques ont apporté des contributions financières qui ont permis de réaliser ce qui jusque là n'était qu'un rêve.

¹ Ces exclusions de l'espace public qui concernent tant des médias (*Egin, Egunkaria*) que des associations politiques et culturelles (*Ekin, Haika, Gestoras pro-ammistia, Segi, Udalbiltza*) ont connu leur apogée avec l'interdiction du parti politique *Batasuna* en 2003. Pour plus de détails, voir le document E/CN.3/Sub.2/2005/NGO/19.

² Excepté l'expérience courageuse du journal *EGUNA*, publié durant six mois pendant la Guerre civile espagnole, de janvier à juin 1937.

Depuis sa naissance en 1990 jusqu'à sa fermeture ordonnée par la *Audiencia Nacional*³ en 2003, *Egunkaria* n'avait jamais été l'objet d'une plainte judiciaire et encore moins d'une condamnation. C'était un quotidien ouvert à tous les bascopones qui souhaitaient lire tous les matins un journal édité entièrement en basque. Distribué sur tout le territoire basque (en Espagne et en France), cet organe reflétait toutes les sensibilités politiques, syndicales, économiques et sociales de la région. Pourtant, le 20 février 2003, le juge de la *Audiencia Nacional* décide la fermeture du journal arguant de liens présumés avec l'ETA.

Un dossier sans fondement juridique

Les accusations principales portées par la Garde civile et entérinées par le juge chargé de l'affaire reposent sur deux éléments fondamentaux :

1. Le financement du journal par l'ETA et
2. Le contrôle du journal par l'ETA, par le biais de la nomination de directeurs sous son influence.

1.- *Le financement par l'ETA*. Après six ans d'enquête (deux avant la fermeture et quatre après), ni le magistrat instructeur, ni la Garde civile, auteur de l'accusation, n'ont pu démontrer que l'ETA avait financé le journal *Egunkaria*. De plus, dans l'ordonnance de mise en accusation de 600 pages, le juge «oublie» la question du financement et omet ainsi de mentionner l'une des raisons principales invoquées pour justifier la fermeture du journal.

2.- *Le contrôle de l'ETA*. Le juge accusait les directeurs du journal d'être membres ou collaborateurs de l'ETA. Pourtant, en sept ans d'enquête, ni le juge, ni la Garde civile n'ont pu démontrer que la nomination des directeurs du journal était du ressort de l'ETA et que les personnes choisies étaient des personnes sous son influence. Le juge d'instruction a seulement pu montrer un document saisi chez un membre de l'ETA, lors d'une opération policière, dans lequel l'organisation exprime son intérêt à connaître les nominations des directeurs du journal. Cependant, ce document, comme l'affirme judicieusement le procureur dans le rapport⁴ qui demande le classement provisoire du dossier, ne démontre pas que l'ETA était aux commandes ou intervenait directement ou indirectement dans la marche du journal, et encore moins qu'elle en nommait les directeurs.

Indignation de la société basque

La fermeture de *Egunkaria*, malgré sa nature « provisoire », devint de facto une fermeture « définitive » quand, une année après, le juge ordonna la liquidation des biens et des avoirs de l'entreprise qui éditait le journal. Ainsi, le juge n'a pas attendu un jugement prononcé par un tribunal sur la culpabilité des directeurs du journal. Un an après la fermeture et bien avant la tenue du procès (qui, au moment de la rédaction de ce document,

³ Division spéciale de la Cour suprême espagnole, à Madrid, compétente en matière pénale, sociale et de contentieux administratif.

⁴ Procedimiento ordinario n° 44/04 del Juzgado Central de Instrucción n° 6, Rollo de Sala n° 21/05, Sección 1, Sala de lo Penal, Audiencia Nacional.

septembre 2007, n'a toujours pas eu lieu), le juge liquida définitivement l'entreprise, rendant impossible la récupération du journal.

La société basque réagit immédiatement d'une manière impressionnante et surprenante en lançant une campagne de protestation contre la fermeture de *Egunkaria* et créa des réseaux de solidarité avec les inculpés. Deux jours après la fermeture, les rues de Donostia (Saint-Sébastien) ont connu sous le slogan de « *Egunkaria aurrera* » (*Egunkaria* en avant), la plus grande manifestation populaire qui ait jamais eu lieu dans cette ville. La fermeture de l'unique journal en « euskera » a été interprétée par la majorité politique, sociale, syndicale et culturelle comme une attaque directe contre la société basque. La colère des citoyen(ne)s est montée d'un cran quand les médias ont fait connaître les accusations d'appartenance ou de collaboration avec l'ETA invoquées par le juge contre les détenus. En effet, étant donné la popularité et le prestige social des inculpés, personne au Pays basque n'a cru en de telles accusations. Les mobilisations se sont prolongées des mois durant et des initiatives populaires surgissaient pour protester contre la fermeture du journal et le maintien en prison de quelques uns des directeurs détenus.

Aujourd'hui (septembre 2007), sept personnes inculpées attendent toujours la date du procès, bien que le Procureur ait demandé le classement provisoire du cas et non pas la tenue du procès. A cette date, les inculpés sont en liberté « provisoire » sous caution, après avoir tous subi 5 jours d'interrogatoires en détention au secret; l'un d'eux a passé 18 mois et deux autres 8 mois en détention dite « provisoire ».

Intérêt international

De nombreuses organisations internationales de défense des droits humains ont protesté contre la fermeture du journal : Pen Club, Amnesty International, Reporters sans frontières, etc. Les médias internationaux (*TIME Magazine*, *The Guardian*, *The Independent*, *Le Monde*, *The Washington Post*, RAI, BBC, etc.) s'en sont fait écho et ont envoyés leurs reporters pour interviewer les détenus libérés depuis sous caution. Encore aujourd'hui, quatre ans après l'interdiction du quotidien, des journalistes de la presse internationale continuent de se rendre au Pays basque pour réaliser des reportages sur la fermeture du journal et la situation de la liberté de presse au Pays Basque.

En plus de la fermeture de *Egunkaria* et de l'arrestation de ses directeurs, la question des tortures commises par la Garde civile sur cinq des dix détenus durant l'opération de fermeture a été la goutte d'eau qui fit déborder le vase pour nombre de citoyens et qui encouragea de nombreux médias européens à traiter de la question de la fermeture du journal. Les journalistes ne pouvaient croire qu'en 2003, au XXI^{ème} siècle, dans un pays européen, on torturait les journalistes et les directeurs d'un journal. D'ailleurs, les dénonciations de tortures ont connu une telle résonance que le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, après une réunion avec quelques-uns des directeurs torturés, a rédigé un rapport très sévère sur la pratique de la torture sur les détenus basques.⁵

⁵ Pour plus de détails, lire le rapport du Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture présenté à la 60^{ème} session de la Commission des droits de l'homme en février 2004 (E/CN.4/2004/56/Add.2).

Recommandations

La LIDLIP attire l'attention du Conseil des droits de l'homme sur cette question et lui demande d'agir auprès du Gouvernement espagnol afin de garantir le droit à un procès équitable pour les directeurs du journal *Egunkaria*.

La Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (LIDLIP) demande en outre à M. Ambeyi Ligabo, Rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté d'expression, d'effectuer une visite en Espagne, pour évaluer, comprendre et rendre compte au Conseil des droits de l'homme, des mécanismes de criminalisation du mouvement indépendantiste basque qui servent de cheval de Troie pour limiter la liberté d'expression d'une large frange de la société basque et violer ses droits linguistiques.
